



AVIS D'INITIATIVE 116

Sur le projet de Plan régional de
Développement durable

Adopté le 23 septembre 2014

Rue de Stalle 67 – 1180 Bruxelles

T +32(0)2 371 74 32 – info@ccfee.be – www.ccfee.be

1. Recommandations

1. La CCFEE se félicite de l'ouverture du Plan Régional de Développement Durable à l'enjeu de l'enseignement à Bruxelles, ainsi qu'à ses articulations avec la formation et l'emploi.

2. Pour concrétiser cette ouverture, le texte définitif du PRDD devra s'appuyer de manière plus explicite sur les acteurs et outils existants à Bruxelles. La gouvernance des articulations Enseignement – Formation – Emploi se restructure du côté francophone bruxellois autour du Bassin. Ce dispositif d'appui au pilotage viendra alimenter la dynamique régionale, en synergie avec la future Task Force du CBCES élargi. La CCFEE recommande dès lors d'apporter à l'actuel projet de PRDD les modifications suivantes :

- **intégrer au cœur du PRDD les modalités de coopération institutionnelle de ces acteurs sans créer de nouvelles structures** : CBCES élargi et future Task Force, Rôle de Régie des OIP – Actiris, Bruxelles Formation et VDAB –, Accord politiques croisées Emploi-Formation et Bassin Enseignement Formation Emploi ;
- **intégrer l'ensemble des partenaires** de ces articulations. Ne sont actuellement pas ou insuffisamment repris les Interlocuteurs sociaux (employeurs et travailleurs)¹, l'ISP, la Formation des PME, les CPAS, l'Alphabétisation et les différents niveaux et types d'enseignement ;
- **prévoir une concertation régulière** avec tous ces acteurs dont plus particulièrement l'ISP ainsi que les organes où l'enseignement est représenté à Bruxelles (au premier chef : le Bassin et le CBCES élargi) ;
- **promouvoir des synergies concrètes et opérationnelles**² ainsi que faciliter le partage de bonnes pratiques entre les mondes de l'Enseignement et des entreprises.

3. Le projet de PRDD apporte en effet aux défis scolaires bruxellois des réponses trop souvent périphériques et palliatives car circonscrites aux compétences régionales. Pour répondre aux besoins scolaires, de formation et d'emploi, la CCFEE recommande une approche plus intégrée des politiques régionales et communautaires à Bruxelles, sur la base d'une coordination avec les Communautés que la Région impulse et anime, et d'une concertation avec les acteurs.

4. La CCFEE recommande de mieux sélectionner et hiérarchiser les priorités relatives à l'enseignement. Elles doivent se structurer autour de quatre urgences structurelles à mettre en évidence dans le texte du PRDD :

- **la concertation et la planification des réponses à apporter aux conséquences du boom démographique sur les besoins en infrastructures et en personnels enseignants de qualité dans un contexte de pénurie** ;
- **Le développement d'une stratégie intégrée de prévention du décrochage** et de lutte contre l'abandon scolaire précoce (ASP) à Bruxelles³, basée notamment sur la priorité à donner à l'enseignement fondamental et sur le développement d'une politique d'orientation positive ;
- **Le renforcement de la maîtrise des compétences de base** et l'augmentation du nombre de personnes diplômées ;
- **La refondation et le développement de l'enseignement qualifiant de plein exercice, en Alternance⁴ et de Promotion sociale**, tout particulièrement par l'amélioration des relations entre les mondes du travail, de la formation et de l'enseignement.

¹ Voir CESRBC, Gouvernance dans le cadre du plan régional de développement durable, Avis d'initiative pris le 2 juin 2014.

² Voir par exemple le projet pilote « Building Heroes » dans le domaine de la construction et celui d'« immersion en entreprises » mené dans le secteur de l'automobile par Audi Forest (articles à ce sujet [ici](#) et [ici](#))

³ Voir le récent avis 115 de la CCFEE. Consultable [ici](#).

5. Enfin, la CCFEE :

- **souligne que le PRDD doit être un cadre structurant et non cadenassant.** Le projet de plan actuel entre trop souvent dans le détail de l'opérationnalisation des nombreuses actions concrètes ;
- **Recommande l'évaluation systématique des mesures** existantes et de celles reprises dans le projet de PRDD afin de rendre l'action publique plus efficiente dans un contexte budgétaire difficile ;
- Appelle, en appui aux objectifs d'amélioration des connaissances des enjeux bruxellois avancés dans le projet de PRDD, à utiliser le Bassin comme outil commun de croisement, de synthèse et de partage.

2. Rétroactes

Le 12 décembre 2013, le gouvernement régional bruxellois a adopté l'avant-projet de *Plan régional de Développement durable* (PRDD). Ce plan est un texte stratégique dressant un projet de ville par lequel le gouvernement bruxellois tente de répondre aux défis majeurs de la Région. Il se base sur une analyse transversale des différentes politiques sectorielles que le Gouvernement souhaite mobiliser pour réaliser ses objectifs.

Le PRDD marque historiquement la troisième étape d'un exercice de planification débuté en 1995 avec le premier Plan régional de Développement (PRD), principalement intéressé par des questions d'aménagement du territoire. Un deuxième PRD a vu le jour en 2002 et a ouvert la réflexion sur les zones levier à développer ou requalifier grâce au principe des schémas directeurs encadrant les grands projets urbains.

En 2009, le gouvernement bruxellois adopte une « Déclaration d'intention de modification totale du PRD » qui marque les débuts des travaux visant la rédaction du PRDD. Cette tâche est confiée à l'Agence de développement territorial (ADT) et à la Direction Etudes et Planification (DEP) du Service public régional de Bruxelles. Ces dernières se sont d'abord attelées à produire un diagnostic global portant sur toutes les politiques touchant les Bruxellois, en collaboration avec les différents partenaires : administrations et OIP, les interlocuteurs sociaux, communes... Ces travaux ont abouti en décembre 2013 lorsque le gouvernement régional a adopté le texte de l'avant-projet de PRDD.

Outil stratégique, le PRDD a l'ambition d'offrir une vision globale des priorités pour la Région, vision censée orienter les différents plans plus opérationnels : Plan de développement international, Schéma de développement commercial, Plan de mobilité Iris 2, Plan logement ou encore schémas directeurs des Zones d'intérêt régional. Le Plan régional d'affectation du sol (PRAS) devrait ensuite être modifié pour intégrer les lignes d'orientation du PRDD par un changement d'affectation du sol. Le New Deal bruxellois est également intimement lié au projet de PRDD, puisqu'il constitue une première réponse au défi de l'Emploi-Formation-Enseignement (EFE) tel que défini dans le plan régional. L'Alliance formation emploi, décidée lors des accords de majorité 2014-2019 du gouvernement bruxellois, aura la charge d'approfondir cette réponse.

Après adoption de l'avant-projet, une consultation publique devait ensuite être lancée, comme le prévoit le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT). Cependant, la proximité avec les élections du 25 mai 2014 a amené le gouvernement régional à reporter cette phase et à lancer à la place une consultation des forces vives.

Le projet de PRDD comportant un volet Emploi – Formation – Enseignement, la CCFEE a décidé de remettre un avis d'initiative sur ce texte.

⁴ Voir les avis sur le développement de l'Alternance à Bruxelles consultables [ici](#).

D'un point de vue méthodologique, le présent projet d'avis s'est essentiellement concentré sur les chapitres 3 (Emploi – Formation) et 10 (Enseignement), ainsi que sur le chapitre 13 (Gouvernance) du projet de PRDD pour en analyser les articulations nécessaires à la cohérence des politiques en matière d'EFE.

3. Considérations générales

3.1. La CCFEE accueille très favorablement le fait que le projet de PRDD développe une approche nouvelle et cohérente ne se limitant pas à une vision institutionnelle et territoriale étroite du développement de la Région. **La CCFEE se félicite tout particulièrement de l'introduction d'un chapitre consacré à l'Enseignement, ainsi que de l'attention portée aux synergies entre l'enseignement, la formation professionnelle et l'emploi.** Le projet de PRDD rappelle, à juste titre, que l'enseignement, bien que n'étant pas une compétence régionale, est une thématique prioritaire pour l'avenir de la Région. Cette évolution est indispensable à la mise en œuvre de politiques publiques croisées répondant de manière adaptée aux problèmes rencontrés dans la Région.

3.2. **Cet élargissement à l'Enseignement aurait cependant dû bénéficier, en amont de la construction du projet, d'une concertation spécifique avec ses représentants, mais également d'un dialogue plus poussé avec les acteurs de la formation et de l'insertion.** Les instances de tous ces acteurs, dont les organes communautaires organisés à l'échelle bruxelloise⁵, auraient pu être interpellées pour les inviter à s'approprier cette nouvelle approche. **La CCFEE regrette également l'absence d'une prise en compte à la fois globale et complète des différents dispositifs et acteurs de la formation professionnelle, ainsi que de leurs modes de coopération.** Le Projet de PRDD cite à juste titre fréquemment Bruxelles Formation en tant que service public de formation professionnelle, mais il ne rappelle et explicite ni son rôle de régie, ni qui sont ses partenaires, ni leurs modalités de collaboration.

Si le PRDD veut concrétiser son objectif explicite de meilleure coordination des politiques menées dans la Région, Organismes d'insertion socioprofessionnelle, EFP/SFPME, Enseignement de Promotion sociale, Enseignement secondaire de plein exercice et en Alternance, Alphabétisation, CPAS... doivent être mieux pris en compte dans une approche globale du dispositif de formation et d'enseignement qui intègre l'ensemble de leurs actions à travers la mobilisation des outils existants (voir partie « gouvernance »).

3.3. **Le texte du projet de PRDD, riche en propositions de diverses natures et importances, ne permet pas encore, en l'état actuel, de suffisamment hiérarchiser les priorités définies dans les différents chapitres⁶.** Le projet de plan semble parfois hésiter entre ce qui constitue sa raison d'être première, constituer le cadre général de référence des orientations stratégiques du développement bruxellois, et le détail de l'opérationnalisation des nombreuses actions concrètes. Il gagnerait également en caractère structurant en précisant l'agenda des grandes actions-phares prioritaires à sélectionner, ainsi qu'en formulant une première estimation des moyens (notamment financiers) nécessaires pour les mener à bien.

3.4. **La CCFEE regrette que l'impératif d'évaluation des différents dispositifs – existants ou futurs –, pourtant évoqué dans le point du projet de Plan relatif à la « culture de résultats et suivi de performances » ne fasse pas l'objet d'une attention systématique dans le texte⁷.** Des

⁵ Comité de gestion de Bruxelles Formation, CCFEE, IPIEQ, Conseil de zone, Commission sous régionale de l'Enseignement de promotion sociale, EFP-SFPME...

⁶ Comme le souligne également le Conseil économique et social dans : CESRBC, Projet de plan régional de développement durable, Avis adopté le 20 février 2014.

⁷ Comme préconisé dans des avis précédents. Voir notamment CCFEE, *Deuxième rapport d'évaluation annuelle du Contrat pour l'Economie et l'Emploi*, avis n°82 adopté le 27 janvier 2009 ([ici](#)), également CCFEE, *Réflexions sur l'évaluation du*

pratiques d'évaluation, concertées et approfondies, sont indispensables au pilotage des mesures prises par les différents acteurs publics actifs dans les domaines de l'EFE et participent de leur efficacité, d'autant plus dans un contexte budgétaire difficile.

3.5. La CCFEE partage le constat selon lequel le faible niveau de diplôme et de maîtrise des compétences de base d'une partie de la population bruxelloise constitue l'un des enjeux centraux pour la Région. Elle rappelle cependant que l'explication du taux de chômage élevé à Bruxelles ne peut en aucun cas se limiter uniquement à un problème de formation (comme le montre par exemple le niveau de chômage plus élevé qu'ailleurs pour les diplômés supérieurs à Bruxelles)⁸. Il serait important de rappeler que la formation professionnelle ne peut donc constituer la seule réponse apportée au défi de l'emploi et doit être couplée avec des politiques ambitieuses de création d'emplois, d'accompagnement des parcours (information, orientation, détermination guidance...), de lutte contre les discriminations, de prévention des problèmes de décrochage scolaire et de sortie sans diplôme de l'enseignement.

3.6. La CCFEE rappelle également l'importance du rôle des employeurs dans la formation de la main d'œuvre en matière d'employabilité, d'adaptabilité aux postes de travail et de progression professionnelle ; la formation professionnelle concentrant, quant à elle, ses efforts sur l'acquisition des compétences transférables d'un métier dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

4. Quelle Gouvernance Emploi - Formation – Enseignement ?

4.1. Cherchant à favoriser les collaborations entre la Région et les Communautés française et flamande en matière d'enseignement, le projet de PRDD prône, comme dans de nombreux autres domaines, la mise en place de « plateformes administratives » (voir de sous-plateformes et de plateformes locales), à côté de « taskforces politiques ». Le chapitre gouvernance du projet de PRDD ne reprend pas celles évoquées dans le chapitre enseignement mais met en avant une nouvelle « plateforme emploi-formation ». Comme le rappelait notamment le Conseil économique et social dans un récent avis⁹, il sera à tout le moins nécessaire de clarifier la composition de cette plateforme mais aussi « ses articulations fonctionnelles » avec le Bassin comme avec « le projet du PRDD des contrats d'urbanisme scolaire ou encore l'encadrement des dispositifs locaux d'emploi et de formation ».

Même si on peut rejoindre la volonté de développer des concertations permanentes entre administrations, multiplier ainsi des outils de coordination sans participation de tous les acteurs concernés par (et utiles au) le pilotage des politiques visées, pourrait déboucher sur des effets pervers qui ne semblent pas anticiper dans le projet de PRDD :

- multiplier de nouvelles structures qui risquent de faire doublons avec les organes existants, déjà fort nombreux dans la Région ;
- accroître le contrôle, augmenter la charge de travail et engendrer des effets de bureaucratisation qui nuirait à la souplesse dont bénéficient les acteurs de terrain. Ceux-ci doivent être capables d'innover rapidement pour répondre aux besoins de leurs publics-cibles et aux changements de leur environnement.

dispositif ISP, avis n°107 adopté le 26 novembre 2007 ([ici](#)) ainsi que la contribution de la CCFEE aux auditions du Parlement francophone bruxellois relatives à la Politique de formation professionnelle. Consultable [ici](#)

⁸ Gilles Van Hamme, chercheur à l'IGEAT (ULB), souligne ainsi que, globalement, Bruxelles a connu ces vingt dernières années une nette amélioration du niveau moyen de formation de sa population alors que le chômage n'a pas baissé sur cette période, avec notamment pour conséquence que les demandeurs d'emploi se trouvent dès lors, en moyenne, de plus en plus qualifiés. Dans [Les transitions école-vie active - Compte-rendu du colloque européen organisé les 29 et 30 novembre 2010](#), CCFEE, Bruxelles, février 2011, pp. 27 et suiv.

⁹ CESRBC, Gouvernance dans le cadre du plan régional de développement durable, Avis d'initiative pris le 2 juin 2014.

4.2. Le projet de PRDD aurait avantage à s'appuyer sur les modalités de gouvernance que le New Deal, la création du CBCES élargi et l'Accord de coopération « politiques croisées Emploi-Formation » ont largement dessinées sous la législature précédente. Elle se déploie sur trois niveaux :

- 1) **Un niveau stratégique** : celui des grandes orientations de développement socioéconomiques et territoriales de la Région qui sont discutées par les autorités politiques et les interlocuteurs sociaux au sein du CBCES élargi sur la base de différents instruments dont au premier chef le PRDD ;
- 2) **Un niveau opérationnel** de mise en œuvre de ces orientations stratégiques par les différents opérateurs dans leurs centres et établissements ;
- 3) Et, entre les deux précédents, **un niveau tactique** assurant différentes fonctions **d'appui** (concertation sociale, consultation, régie, coordination, observation, programmation des offres, évaluation, prospective...).

Au niveau tactique, la CCFEE souligne, comme elle le rappelait dans des avis précédents¹⁰, à la fois :

- le rôle central des OIP (Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB) en termes de pilotage et de coordination des relations formation - emploi, sur la base de négociations et conclusions de partenariats avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- et l'importance d'articulation de ce rôle de régie des OIP avec un dispositif permettant d'associer une plus large palette d'acteurs dont ceux de l'enseignement, afin d'assurer un pilotage d'ensemble des articulations EFE.

Côté francophone, **ce dispositif sera le Bassin Enseignement qualifiant - Emploi – Formation**¹¹ qui assurera un appui à un pilotage global des offres d'enseignement et de formation (notamment par le croisement des connaissances aujourd'hui fragmentées).

4.3. L'Accord de majorité à la Région prévoit la mise en place au sein du CBCES élargi d'une « Task Force enseignement formation emploi en synergie avec les bassins ». Le schéma du PRDD devra être clarifié sur cette base intégratrice des logiques régionales et communautaire francophone¹². Même si certains acteurs régionaux centraux (comme les interlocuteurs sociaux et Actiris) sont d'ores et déjà pleinement membres du Bassin, il serait particulièrement important que la RBC reconnaisse et s'approprie le dispositif Bassin¹³ au travers de l'Accord de coopération repris dans la Déclaration du gouvernement régional¹⁴. Cela permettrait de concrétiser une de des actions prioritaires du projet de PRDD (p. 314) qui prône le renforcement de la participation aux différentes instances de concertation de l'enseignement (notamment sur l'offre d'enseignement).

4.4. Cette participation active, pleine et entière des autorités bruxelloises à des outils de pilotage de l'enseignement dont la dimension concorde avec le territoire régional (comme le Bassin EFE), participe d'un nouveau mode de gouvernance des articulations entre politiques communautaires et régionales en Région de Bruxelles-Capitale. Cette dernière se positionne en tant qu'animatrice du

¹⁰ CCFEE, Mise en place d'une "Garantie Jeunes" en région bruxelloise : enjeux et opportunités, Avis n°106 adopté le 8 octobre 2013, consultable [ici](#).

¹¹ Il faudra en tout cas tirer sur ce plan tous les enseignements de l'évaluation des actions transversales du New Deal. Celles-ci soulignent que la Fédération Wallonie-Bruxelles, invitée au CBCES élargi aux compétences communautaires, appelle à structurer l'enseignement francophone sur base de son concept de « bassin ». L'évaluation souligne que « l'attente est forte quant à l'implication de l'enseignement dans les politiques concrètes de formation et d'emploi sur le territoire bruxellois. Toutefois, la formule-même d'association des ministres concernés contraste avec la position relativement périphérique de la CCFEE et du BNCTO, qui regroupent davantage d'acteurs de l'enseignement », voir Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, *Évaluation des actions transversales du New Deal bruxellois - Rapport d'évaluation*, avril 2014.

¹² Il appartiendra dans cette logique aux partenaires flamands (dont le BNCTO) de définir les modalités et organes au travers desquels ils participeront, avec le Bassin EFE côté francophone, à l'alimentation de la dynamique régionale du CBCES élargi.

¹³ Les avis 99 et 103 de la CCFEE regrettent d'ailleurs que la Région ne soit pas signataire de l'Accord de coopération Bassin. CCFEE, *Avant-projet d'Accord de coopération relatif à la mise en œuvre de « Bassins de vie Enseignement - Formation – Emploi »*, avis n°103 adopté le 28 mai 2013. Consultable [ici](#).

¹⁴ Accord de majorité régional bruxellois (p. 16) : « le Gouvernement souhaite prioritairement conclure un accord de coopération avec les deux Communautés afin de mettre les politiques d'enseignement en concordance avec les politiques régionales. »

dialogue avec les Communautés¹⁵ (notamment via un travail d'objectivation chiffrée et d'interpellation), voire coordinatrice des partenariats négociés avec ces entités fédérées.

Dans cette perspective, la Région n'intervient plus seulement de manière « palliative »¹⁶ ou de manière marginale et périphérique (avec les seuls outils régionaux) dans un domaine comme l'enseignement mais participe à la conception même des politiques communautaires qui la concerne et ouvre la définition de ses propres politiques aux acteurs communautaires. Le projet de PRDD semble encore hésiter à entrer pleinement dans cette logique alternative.

5. Considérations particulières

5.1. Comme le projet de PRDD le souligne, l'urgence en matière d'enseignement à Bruxelles est la création de nouvelles places dans les écoles afin de faire face à l'importante croissance démographique de la Région¹⁷. Cet enjeu devrait être cité comme la première des priorités dans le Plan. La Région a déjà pris des mesures, comme la création du poste de facilitateur école suite à une décision annoncée par le 1^{er} CBCES élargi, tandis que l'ADT continue d'éclairer par ses études la problématique de l'offre scolaire à Bruxelles¹⁸. Si l'urgence immédiate se centre sur le fondamental, il convient d'anticiper l'arrivée du boom démographique dans le secondaire pour ne pas se retrouver dans la même situation d'urgence à ce niveau et transformer cette augmentation de la population en opportunité. En février 2014, l'ADT¹⁹ avançait des propositions à reprendre dans le PRDD, dont notamment :

- de réorganiser l'offre de l'enseignement secondaire sur l'ensemble du territoire bruxellois et le répartir de manière plus équilibrée, ce qui demande de sortir des initiatives dispersées et d'inventer une planification concertée avec tous les acteurs ;
- de promouvoir sur les trois premières années du secondaire l'organisation dans les écoles de tronc commun « autonomes », détachés des orientations ultérieures vers le qualifiant ou la transition, et permettant ainsi de mettre en œuvre un réel continuum pédagogique avec le fondamental, d'une part, et, d'autre part, de contribuer à des choix positifs de filières dans le secondaire supérieur (et donc de lutter contre la relégation)²⁰.

5.2. Les propositions avancées sur des enjeux essentiels pointés par le PRDD, en matière de pénurie des enseignants (p.307), d'orientation négative (p.315) ou encore de connaissance des langues (p.311) et le décrochage, sont encore trop souvent circonscrits par les domaines de compétence de la Région. Le mode de gouvernance avancé plus haut (voir point 2) permettrait d'agir au cœur du système scolaire avec les acteurs de l'école et les niveaux de pouvoir compétents. Ainsi pour ne citer que ces deux exemples :

- La CCFEE recommande la mise en place rapide à Bruxelles d'une réelle stratégie intégrée de prévention du décrochage et de lutte contre l'abandon scolaire précoce²¹. Vu le caractère

¹⁵ (et l'ensemble des niveaux de pouvoir compétents sur son territoire)

¹⁶ Comme simple rattrapage des conséquences ultérieures de scolarités marquées par l'échec

¹⁷ L'enseignement à Bruxelles. Synthèse des points d'attention de la CCFEE, 2010. Consultable [ici](#)

¹⁸ L'absorption de cette agence par la future plateforme analyse, planification et administration foncière (PRDD, p. 345) étant prévue, il sera nécessaire de préciser dans quelle mesure les missions relatives à l'enseignement seront reprises et avec quelles ressources travaillera le facilitateur scolaire.

¹⁹ Voir son suivi de la programmation d'équipements scolaires. Consultable [ici](#).

²⁰ Ainsi détaché des années ultérieures, le « tronc » deviendrait plus véritablement « commun » car non influencé par les filières organisées dans les années ultérieures par l'école. Les créations, réorganisations et redéploiement d'établissements et de leurs bâtiments, que nécessite l'arrivée du boom démographique dans le secondaire, constituent à cet égard une opportunité d'accompagner les réformes de structures scolaires et de lutter contre la relégation.

²¹ Nous renvoyons, à ce sujet, à l'avis suivant : CCFEE, *Pour une stratégie intégrée de prévention du décrochage et de lutte contre l'abandon scolaire précoce (ASP) à Bruxelles*, avis n°115 adopté le 24 juin 2014. Consultable [ici](#)

spécifique et massif des besoins des jeunes dans la région, cette stratégie propre à Bruxelles, conçue en dialogue avec les Communautés, permettrait d'évaluer et coordonner les nombreuses initiatives actuellement dispersées ;

- La pénurie des enseignants ne pourra pas se régler, par exemple, uniquement en attirant des demandeurs d'emploi vers ce métier ou en améliorant le cadre de vie dans les abords des écoles, mais en jouant sur des leviers tels que la perception de la profession, la formation initiale des enseignants ou encore la connaissance du terrain bruxellois par les jeunes diplômés, les conditions de travail, l'encadrement/l'accompagnement des jeunes enseignants, le renforcement du statut, la simplification administrative, etc ...

5.3. La CCFEE prône par ailleurs un approfondissement d'autres enjeux, comme ceux relevés par la Commission dans sa synthèse des points d'attention relatifs à l'enseignement²², à savoir

- la maîtrise des compétences de base (notamment à travers un renforcement du tronc commun « *allongé au moins jusqu'à la troisième année* »²³), qui dépasse le seul monde de l'enseignement car il touche également celui de la formation professionnelle, où les besoins en préformation sont grandissant ;
- l'orientation scolaire et professionnelle ;
- un réel redéploiement et une refondation de l'enseignement qualifiant (au-delà de sa « revalorisation ») ;
- ou encore la reconnaissance des compétences acquises et des diplômes étrangers.

Concernant les langues, si l'objectif d'amener les élèves bruxellois vers le trilinguisme (français, anglais, néerlandais) est louable, la CCFEE en appelle à définir un ordre de priorité privilégiant la connaissance de la langue d'enseignement²⁴. Cet apprentissage est intimement lié à la maîtrise de la langue et culture d'origine, qui constituent des atouts, à la fois pour le développement personnel et professionnel, et qui représentent un socle de structuration du langage sur lequel l'acquisition du français s'appuie²⁵.

Ces différents défis ne pourront être relevés que si tous les acteurs participent aux réponses à apporter et collaborent entre eux. Plus particulièrement, le projet de PRDD pourrait souligner de manière plus directe l'impact positif d'une coopération scolaire inter-réseaux renforcée, comme l'expérimente l'PIEQ, surtout en matière d'équipement dans les écoles techniques et professionnelles, et d'une relation plus forte entre les mondes du travail, de la formation et de l'enseignement²⁶.

5.4. Les diverses actions prioritaires citant l'alternance ou ce qui y ressemble (p.175, 182, 185) devraient être regroupées dans une mesure claire de soutien prioritaire à ce système, passant tout d'abord par le développement des deux types d'opérateurs qui l'utilisent actuellement : les formations PME (SFPM/EFP et Syntra) et l'alternance scolaire (CEFA et CDO).

5.5. La priorité donnée par le projet de PRDD aux formations courtes et modularisées (p.182) **ne doit pas faire oublier que :**

- si ces formations peuvent effectivement convenir à un certain public de demandeurs d'emploi, elles ne sont pas adaptées à tous les profils²⁷ ;

²² CCFEE, *L'enseignement à Bruxelles. Synthèse des points d'attention de la CCFEE*, Contribution, Bruxelles, Octobre 2010. Consultable [ici](#)

²³ Comme le prévoit la Déclaration de politique communautaire 2014-2019 de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

²⁴ Cette priorité vaut pour les élèves et leurs parents, dans un contexte sociodémographique bruxellois dans lequel près d'un enfant sur deux né en RBC est de mère de nationalité étrangère.

²⁵ Des initiatives existent à ce sujet, par exemple le programme [OLC](#)

²⁶ Voir par exemple à ce sujet le projet pilote « Building Heroes » dans le domaine de la construction et celui mené dans le secteur de l'automobile à Audi-Forest (articles à ce sujet [ici](#) et [ici](#))

²⁷ Les chercheurs d'emploi de longue durée, par exemple, ont des besoins en formation plus longues.

- les politiques d'aide à l'emploi sont actuellement peu adaptées à un nouveau public, composé de diplômés universitaires éprouvant de plus en plus de difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi ;
- cette priorité pourrait devenir contradictoire avec l'objectif général d'augmentation du niveau de qualification de la population bruxelloise, si elles ne sont pas inscrites dans l'ouverture de réelles opportunités de formation tout au long de la vie, et d'aller-retour Formation-Emploi-Enseignement au service de la mobilité des personnes et de leur progression dans les types de fonctions et d'emploi ;
- la nature même de certaines formations nécessite des temps d'apprentissage plus longs, indispensables pour acquérir toutes les compétences nécessaires, notamment dans les métiers techniques de plus en plus complexes.

5.6. La nécessaire rationalisation des aides à l'embauche et des contrats de stage doit se fonder sur une évaluation globale, chaque nouveau dispositif devant être mis en regard avec ce qui existe afin d'éviter la concurrence entre ceux-ci et les effets d'aubaine²⁸.

5.7. La simplification administrative, pour autant qu'elle ne se confonde pas avec la dérégulation, est un levier essentiel de changement, tant pour les entreprises que pour les opérateurs partenaires des services publics, et elle constitue une priorité qui devrait être mieux soulignée.

5.8. Le point consacré à la lutte contre l'économie informelle et le travail au noir (p.162) mériterait de rappeler l'importance de la lutte contre le dumping social et du contrôle des marchés publics²⁹.

5.9. La CCFEE partage les objectifs du PRDD en matière d'amélioration des connaissances des enjeux bruxellois dans l'enseignement en particulier, tout en appelant à utiliser le Bassin comme outil commun de croisement, de synthèse, de partage et de diffusion des connaissances et des données produites par les opérateurs.

²⁸ Voir CCFEE, Construction de projet professionnel, Avis n°91 adopté le 22 juin 2010.

²⁹ La course aux prix les plus bas afin de remporter les différents marchés, renforcée par la concurrence entre travailleurs européens, conduit à tirer les conditions des travailleurs vers le bas et à écarter les entreprises bruxelloises (dont les PME) du marché. En ce sens, l'Observatoire bruxellois des prix de référence des marchés publics constitue un élément important du dispositif bruxellois de lutte contre la fraude.